



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE

Réunion de bureau du 17 avril 2018 Relevé de décisions

1/ Actualités Ligue / CDTL

- Trois subventions ont été octroyées à l'unanimité lors du CODIR de la Ligue, pour cofinancer à 50% des projets portés par la Loire :
 - STSM, équipement de 4 cibles électroniques 10M
 - Solaure, équipement de 2 cibles électroniques 10M
 - CDTL, remplacement de la ciblerie 25m de Grouchy

2/ Comptabilité

- Les dépenses sont maîtrisées, aucune dépense exceptionnelle ou imprévue n'est à noter et les recettes de licences sont équivalentes à celles de l'année dernière.
- Financement des compétitions : le montant des engagements est au même niveau que la saison passée et dans le même temps, les dépenses concernant l'arbitrage sont moins élevées.
- Le CDTL a effectué les dépenses d'investissement conformes à ses prévisions et à ses capacités de financement.

3/ Gestion Sportive

- TAR : Le palmarès spécifique Armes Françaises sera établi et envoyé aux participants ainsi qu'aux présidents de clubs.

4/ Arbitrage

- La saison prochaine, l'engagement des arbitres sera anticipé dès la définition du calendrier des compétitions.

5/ Site Internet

- La nouvelle version du site Internet sera en ligne à la fin du mois d'avril.

6/ Stand de Grouchy

- La nouvelle ciblérie 25m a été installée le week-end dernier. La cunette et le caniveau ont été entièrement débouchés et nettoyés.
- Les clés d'accès au stand seront remises officiellement aux présidents de clubs après changement des serrures par la Ville.
- Chaque membre du CDTL est chargé de faire respecter les engagements pris avec la Ville et de veiller en particulier au respect du règlement intérieur par tous les tireurs sans complaisance. Toute anomalie doit être remontée au CODIR.

7/ Stand d'Andrézieux-Bouthéon (JPC)

- Le Maire d'Andrézieux-Bouthéon a officiellement confirmé dans l'édito du magazine municipal que le projet de stand de tir était porté par la municipalité, qui a rencontré les instances représentatives de notre sport (Comité, Ligue, Fédération). Il a tenu à préciser que nul ne pouvait se revendiquer comme y étant associé, ciblant particulièrement une association non affiliée à la Fédération Française de Tir.
- Le projet de construction du stand est en phase de sélection dans le cadre d'un appel d'offre municipal.